

N° FOLIO 2023/06

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE CAUJAC

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

**FERMETURE DU CITY-STADE, DE L'AIRE DE JEUX
ET DU JARDIN PARTAGÉ**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUJAC

Vu les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles concernant les pouvoirs de police du Maire en matière d'établissement recevant du public,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de Santé Public, article L 161-33 et L 166-17,

Considérant l'organisation du challenge de tir à l'arc le Dimanche 21 Mai 2023 sur la Commune,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

Arrête

Article 1 : En raison du challenge de tir à l'arc sur le stade, l'accès au city-stade, à l'aire de jeux et au jardin partagé, sera interdit au public du 20 au 21 Mai 2023 toute la journée de 8H00 à 20H00.

Article 2 : En cas de non-respect de cet arrêté municipal, Madame le Maire sollicitera les services de la Gendarmerie.

Article 3 : Toute personne en infraction au présent arrêté, est passible de sanctions prévues par les lois et règlements.

Les infractions au présent arrêté seront verbalisées par les agents habilités et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation applicable en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions habituelles. Il sera également affiché à chaque extrémité du city-stade, de l'aire de jeux ainsi qu'au jardin partagé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis :

1. Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'AUTERIVE
2. Madame la Présidente du FOYER RURAL.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels et sur le site internet de la Commune.

A Caujac, 5 Mai 2023

Le Maire,
Emilie FREYCHE

